



Economic Community Of West
African States



The Economic Commission for
Africa



Union Économique et Monétaire
Ouest Africaine

Aide mémoire

Atelier sur le cadre légal harmonisé des TIC en Afrique de l'Ouest

Lomé (Togo), 10-11 décembre 2007

Contexte

Le plan stratégique à moyen terme 2004-2007 de la CEDEAO a été formulé comme moyen pour les Etats membres de relever les défis de la réalisation des objectifs du NEPAD, et pour l'accomplissement des objectifs de développement de millénaire (OMDs).

L'exécution du plan est considérée comme critique pour aller au-delà de la simple ratification des protocoles, et passer à l'exécution efficace des priorités dans l'avancement du processus d'intégration. Deux secteurs prioritaires ont été identifiés dans le plan, à savoir la libéralisation et facilitation du commerce Intra sous-régional comprenant la promotion du e-commerce, ainsi que l'harmonisation du cadre légal des technologies de l'information et de communication.

La CEDAO et la CEA ont signé en février 2004, un mémorandum d'entente pour convenir des secteurs de collaboration entre les deux organismes. Un des secteurs de collaboration identifié est la préparation d'un plan stratégique à moyen terme pour la CEDEAO en vue de mettre en place une société de l'information dans la sous-région.

C'est ainsi que La ECA a été sollicitée pour assister la CEDEAO et l'UEMOA à formuler un cadre légal harmonisé des TIC au niveau d sous-régional.

L'adoption d'un cadre légal constituera également une partie des efforts dans l'exécution du plan d'action adopté au Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI). Par ailleurs, un cadre légal harmonisé des TIC parmi des Etats membres de la CEDEAO créera un environnement permettant de faciliter les activités commerciales intra sous-régionales, et ce, en simplifiant les procédures et les processus, tout en attirant des investissements directs étrangers

dans la sous région. Il aidera également les Etats membres à adopter un tel cadre au niveau des pays.

L'étude sur l'harmonisation du cadre légal fait suite à une étude sur le cadre légal pour l'e-commerce, qui avait déjà passé en revue les autres législations en relation, qui doivent être révisées en raison de la nature du e-commerce ainsi que les questions transfrontalières qu'il soulève.

L'atelier organisé à Ougadougou les 19-20 décembre a examiné le cadre de l'étude, et a fait des recommandations à la lumière des expériences et activités en cours dans les pays.

Objectifs

L'atelier se concentrera sur ce qui suit :

- Discuter les résultats de l'étude, sur le cadre légal des TIC ; et
- faire de recommandations pour l'adoption des projets de lignes directrices sur la protection des données personnelles, le-commerce et la lutte contre la cyber criminalité.

Participants

Cet atelier est destiné aux pays membres de la CEDEAO et de l'UEMOA. Il devra en outre inclure les représentants de la BCEAO et de l'OHADA, le Milieu universitaire, le Secteur Privé, la Société civile, les média, Secteur Public, etc.

Résultats

- **Projet de lignes directrices sur la protection des données à caractère personnel**
- **Projet de lignes directrices sur le commerce électronique**
- **Projet de lignes directrices sur la lutte contre la cyber criminalité**

Lieu

Lomé (Togo)

Durée, Période

10-11 décembre 2007.

Organisateurs

L'atelier est organisé par la CEA, la CEDEAO et l'UEMOA.

Contact :